

GESTE NATURE

AUTOMNE 2024

Journal d'informations du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne



ÉDITO

Cette année 2024 est marquée par des changements profonds pour la collectivité :

valorisation du déchet alimentaire par la mise en place d'une collecte dédiée, installation de sondes dans les conteneurs pour en mesurer le taux exact de remplissage... Les défis sont nombreux.

Plus que jamais, notre collectivité, comme vous, subit les différentes hausses de coûts : coût de l'électricité, coût de l'essence, augmentation des différentes taxes qui nous impactent. Pour nous prémunir de celles-ci, nous agissons : mise en place de panneaux solaires sur le toit de nos bâtiments, récupération d'eau de pluie pour le lavage de nos véhicules, augmentation de nos performances de tri.

Chaque geste compte ! Cette bataille se gagnera collectivement, avec vous, qui êtes le premier maillon de cette chaîne du déchet : votre action a un impact majeur sur notre activité. Moins de déchets dans les ordures ménagères = moins de coût de traitement. Augmentation du recyclage = soutien financier pour votre collectivité.

Et à l'inverse ! Les refus de tri entraînent un surcoût pour la collectivité et, par voie de conséquences, pour nous tous. Alors pour cette année 2024 et les suivantes, je vous propose qu'ensemble, nous agissions collectivement pour rendre notre collectivité plus forte et durable.

Christian SIMON,
Président du SIRTOMM

BIODÉCHETS

DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme :

"Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Une nouvelle obligation, de nombreuses questions...

Nos déchets alimentaires et de jardinage sont encore trop souvent jetés avec les ordures ménagères, puis incinérés. Ils produisent pourtant une ressource indispensable pour nourrir et enrichir les sols : le compost. C'est pourquoi depuis le 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités se doivent de proposer une solution de tri des biodéchets à leurs habitants. Pourquoi trier ? Quelles solutions sont mises en place par le SIRTOMM pour les usagers ? Dans ce numéro de Geste Nature spécial biodéchets, nous vous dévoilons la mise en œuvre de cette nouvelle organisation en Maurienne.



Des solutions de Collecte des biodéchets : pour tous

L'actualité des biodéchets par François CHEMIN, Vice-Président au SIRTOM de Maurienne, en charge des relations avec Savoie Déchets.

Pouvez-vous nous présenter la nouvelle réglementation en matière de tri à la source des biodéchets ?

La loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. C'est au SIRTOMM, qui dispose de la compétence « collecte des déchets » sur un territoire, qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri pour les usagers.

En pratique, quels seront les biodéchets à trier quotidiennement par les usagers ?

L'ensemble des déchets alimentaires et de jardin : restes de repas, épluchures et produits non consommés, ainsi que

toutes les tontes de pelouse, les feuilles mortes, et les tailles d'arbustes et de haies.

Le SIRTOMM n'a pas attendu cette nouvelle loi pour mettre en place des solutions de tri des biodéchets à la source ?

Effectivement, cela fait plus de vingt ans que le SIRTOMM met en place régulièrement des solutions pour aider les usagers à trier leurs biodéchets. Avec les composteurs individuels tout d'abord : à titre d'exemple, mille composteurs ont été distribués à des foyers mauriennais depuis 2018. Avec le compostage partagé ensuite, dont il existe actuellement trente sites sur l'ensemble de la vallée.

Quelle est donc la nouveauté sur le territoire ?

D'ici 2025, l'ensemble de la population mauriennaise se verra offrir une solution de tri des biodéchets, y compris ceux vivant en zones urbaine et touristique, grâce au déploiement sur toute la vallée, d'Abris-bacs, à l'instar des conteneurs semi-enterrés.

Le mot de la fin ?

Il appartient désormais aux usagers de comprendre l'importance de ce tri à la source, avec un seul objectif commun : réduire le volume total de nos déchets en partance pour l'incinération.



POURQUOI LES TRIER ?

POUR RÉDUIRE NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

POUR PRODUIRE DU COMPOST

POUR S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

Dans nos poubelles mauriennes il y a...



La caractérisation des ordures ménagères

Cette opération consiste à prélever dans différents points d'apport volontaire des "échantillons", c'est-à-dire des sacs poubelles, qui sont alors ouverts, débalés au sol et dont on analyse le contenu.

En juin 2024 une caractérisation a été effectuée au SIRTOMM. Cette analyse a permis d'établir les déchets présents dans nos ordures ménagères et ainsi d'orienter notre communication pour améliorer le tri.

Le tri des biodéchets va devenir obligatoire pour l'utilisateur et j'aurai une amende si je ne trie pas mes biodéchets.

FAUX

La réglementation n'a pas pour objectif de contraindre les usagers à trier leurs biodéchets de manière individuelle. Comme pour le tri des emballages et du verre, libre à vous de le pratiquer ou non. Il appartient en revanche à la collectivité (et donc au SIRTOMM) de proposer à l'ensemble de ses usagers des solutions permettant ce tri des biodéchets à la source, à l'échelle du territoire, que ce soit par la mise à disposition de composteurs individuels, collectifs ou de bacs de collecte.

Un composteur sent forcément

FAUX mauvais : c'est une vraie nuisance olfactive !

Un composteur bien entretenu ne sent pas mauvais. En mélangeant des biodéchets avec de la matière sèche (comme du broyat) et des déchets de jardin, on absorbe une partie de l'humidité et des odeurs générées par les biodéchets. Ce qui sent mauvais, en revanche, c'est un sac poubelle contenant des biodéchets mélangés à d'autres types de déchets...

Trier ses biodéchets au quotidien est fastidieux.

FAUX

Ce n'est pas plus fastidieux que de trier ses emballages ménagers. Il vous suffira de mettre dans un bioseau (fourni par le SIRTOMM) les déchets organiques de la cuisine : épluchures, restes de repas, pain rassis, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs et même mouchoirs et sopalin. Puis vous irez vider ce seau lorsqu'il sera plein dans votre composteur ou dans l'Abri-bac le plus proche de chez vous, en même temps que le tri des emballages ménagers.

**LE TRI
des idées
reçues**

Le tri des biodéchets va immédiatement faire baisser les taxes.

**ARCHI
FAUX**

Organiser une collecte des biodéchets à grande échelle présente un coût pour la collectivité (achat d'Abri-bacs, mise en place de collectes dédiées, communication aux usagers, ...).

Mais celle-ci possède l'avantage non négligeable de réduire la quantité d'ordures ménagères produites par les usagers, et donc, à grande échelle, de limiter le nombre de ramassages d'ordures ménagères et de transports induits, en détournant une partie des déchets du processus d'incinération. Intéressant quand on sait que les coûts d'incinération des ordures ménagères n'ont de cesse d'augmenter !

TRI DES BIODÉCHETS

Un choix (éco)logique

Épluchures, restes de repas, marc de café, œufs, produits alimentaires périmés, plantes fanées... En Maurienne, 30 % du poids de nos poubelles sont des biodéchets.

Sur l'ensemble de la vallée, ce gisement représente théoriquement plus de 4000 tonnes de biodéchets par an ! "Une personne produit 100 kg de biodéchets par an" souligne Julie Croutaz, Ambassadrice de tri au SIRTOMM. "Et alors ?", direz-vous. Alors, ces biodéchets sont encore jetés en grande majorité avec le reste de nos ordures ménagères : les voilà donc mélangés aux 13000 tonnes annuelles de déchets en partance pour le site d'incinération de Savoie Déchets, situé à Chambéry. Dommage. Pourquoi ? Pour trois raisons.

Le compostage nous aide à reprendre conscience du cycle de vie de la matière organique

inférieur à celui des ordures ménagères : de l'ordre de 40€ la tonne" précise Théo Torrecillos, directeur du SIRTOMM. Ira-t-on jusqu'à affirmer que le tri des biodéchets permettra *in fine* de réduire les coûts de traitement des déchets de manière générale ? Le raccourci est tentant, mais inexact. "Les coûts d'incinération augmentent tellement d'année en année, que le fait de détourner les biodéchets des ordures ménagères permettra uniquement d'absorber l'augmentation des coûts de traitement à venir, poursuit Théo Torrecillos. Si l'on n'investit pas aujourd'hui dans ces dispositifs de collecte des biodéchets, si les

usagers ne jouent pas le jeu de ce tri-là, cela nous coûtera deux fois plus cher demain." Voilà qui est dit.

Enfin, car les biodéchets produisent naturellement une ressource précieuse. En effet, déposés dans un composteur ou un Abri-bac, ils seront transformés en un engrais naturel : le fameux compost. Matière produite par la décomposition des déchets organiques mélangés à du broyat et à des déchets de jardins, le compost est utilisé par les particuliers, les agriculteurs et les collectivités pour fertiliser naturellement les sols de nos jardins, parcs, et champs.

Alors... Entre continuer à brûler de l'eau à 145 euros la tonne ou permettre la production d'un engrais naturel et utilisable par tous, que choisirez-vous ?

* Source : zerowaste.france.org

“

Pour moi il est primordial d'essayer de réduire mes déchets au quotidien. Par des achats responsables tout d'abord, sans emballage, puis par le compost, qui diminue très efficacement le volume de la poubelle (et son odeur par la même occasion). Nous avons lancé un projet de compostage partagé dans le quartier qui fonctionne vraiment bien. Un lieu où l'on peut se rencontrer entre voisins et discuter. Je trouve ça important également de montrer aux enfants que les déchets naturels ne doivent pas être jetés n'importe comment. Qu'ils se dégradent et se transforment. Vers de terre, cloportes : c'est sympa pour eux d'observer toutes les petites bêtes qui vivent à l'intérieur du composteur et qui contribuent à cette transformation de la matière.

Karine, 38 ans.
Modane

“

Cela fait des années que j'ai un composteur dans le jardin. Le SIRTOMM me l'avait fourni et j'avais même pu suivre une petite formation pour m'assurer de l'utiliser correctement. Au quotidien, c'est juste une habitude à prendre : mettre à part les épluchures, etc. Ensuite on verse tout dans un seau, et direction le compost ! Rien de compliqué là-dedans. Et au printemps, nous sommes bien contents de pouvoir utiliser le compost obtenu pour fertiliser le jardin potager et les arbres, qui du coup, ont un meilleur rendement. Un cercle vertueux en quelque sorte.

Christophe, 50 ans.
St-Michel-de-Maurienne



Vous disposez d'un jardin ?

Compostez en solo

Le SIRTOMM met à votre disposition gratuitement un composteur individuel

Et dans le cadre d'une grande opération de distribution sur l'ensemble de la vallée, nous vous accompagnons dans son utilisation.



Vous habitez en quartier résidentiel ?

Compostez entre voisins

Le SIRTOMM vous accompagne dans la mise en place d'un site de compostage partagé

Trente sites ont déjà vu le jour en Maurienne !
Qu'attendez-vous ?

À plusieurs, un site de compostage partagé demande peu d'entretien. Ce dispositif comporte 3 bacs : un bac de dépôt, un bac de broyat et un bac de maturation. Idéal pour bénéficier d'un compost prêt au printemps !



Vous habitez en station ou en zone urbaine ?

Amenez vos déchets alimentaires en Abri-bac

Pour aller plus loin dans le développement du tri à la source des biodéchets, le SIRTOMM déploie, à partir de 2024, l'installation d'Abri-bacs à biodéchets.

Installés principalement en stations et à Saint-Jean-de-Maurienne : les Abri-bacs seront disposés à côté des conteneurs semi-enterrés pour faciliter le tri de vos biodéchets.



Pour tout renseignement : Julie
Tél. 04 79 59 92 28 ambassadeurdutri@sirtom-maurienne.com



Trier ses biodéchets à la source, c'est assurer leur retour au sol, tout naturellement



TÉMOIGNAGE

Théo TORRECILLOS
nouveau directeur du SIRTOMM

Est-ce une révolution du biodéchet en Maurienne ?

Pas vraiment, car le SIRTOMM met déjà en œuvre depuis de nombreuses années le tri des biodéchets via la distribution de composteurs individuels et la mise en place de sites de compostage partagé. La nouveauté pour 2024, c'est surtout la mise en place d'Abri-bacs pour récupérer ces biodéchets sur les zones d'habitats urbains, d'abord en station car c'est là que sont enregistrés les plus gros tonnages d'ordures ménagères.

Ces Abri-bacs seront collectés de la même manière que les conteneurs semi-enterrés ?

Oui, ils seront collectés et transportés jusqu'à un centre de traitement à Chambéry, qui, en les regroupant, permettra de fabriquer du compost, redistribué ensuite aux

agriculteurs, professionnels paysagistes, collectivités et particuliers. À terme, nous espérons pouvoir les faire traiter localement, près de la plateforme de compostage de Saint-Julien-Montdenis. Ce serait plus logique.

Le tri des biodéchet réduit le volume d'ordures ménagères en partance pour l'incinération

Enfin, les habitudes sont déjà bien ancrées dans l'ensemble de la population.

C'est vrai, car un certain nombre d'habitants compostent déjà et ceux qui le souhaitent pourront tous être équipés. Quant aux «urbains», ils sont déjà habitués à se rendre auprès des points d'apport volontaires. Il nous reste maintenant à convaincre les derniers réfractaires : car comme pour les autres déchets

et emballages, le tri des biodéchets est un geste individuel et responsable, ayant avant tout une visée collective.





Locaux du SIRTOMM : en route vers l'autonomie !

160 m² de panneaux solaires pour diminuer les coûts en électricité et pour pouvoir auto-consommer une partie de l'électricité produite au sein des bureaux administratifs mais aussi du quai de transfert.

Une cuve de récupération d'eau de pluie de 20 000 litres. L'eau recueillie alimente le lavage des camions.

Installation de sondes électroniques indiquant le niveau de remplissage des conteneurs semi-enterrés

Grâce à ce système, les conteneurs à ordures ménagères ne seront collectés qu'une fois pleins, évitant ainsi de collecter des conteneurs aux trois quarts vides.



Instauration d'un accès par badge à la déchèterie de Bonvillaret

Badge gratuit pour les particuliers résidant sur les communes de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Pour les professionnels, le badge sera à créditer : 10 € le passage.

Merci Nadia !

« Cette année 2024 marque le départ de Nadia ARNAUD. Responsable administrative et financière, ancienne directrice, elle est une figure historique qui a œuvré plus de 30 ans au sein du SIRTOMM » détaille Theo TORRECILLOS, directeur du SIRTOMM depuis novembre 2023. « Madame ARNAUD a connu les grandes étapes de la construction de cette collectivité, les débuts avec une dizaine d'agents, le passage à la collecte en point d'apport volontaire, bref : c'est finalement une partie du SIRTOMM qui s'en va ! »

Pendant toutes ces années, Madame ARNAUD a fait le liant avec l'ensemble les élus de la vallée et le sujet du déchet de manière générale.

« C'est avec tristesse que je quitte le SIRTOMM qui a été un peu ma deuxième maison pendant plus de 30 ans. Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai travaillé pendant cette période, élus, collègues et d'autres collectivités et prestataires pour toutes ces années de bonne collaboration. Je suis heureuse de savoir que la "boutique" est entre de bonnes mains avec Théo, notre nouveau directeur et d'accueillir Nathalie FLANDIN pour me remplacer. En lui souhaitant bonne continuation et de prendre autant de plaisir que moi dans cette belle collectivité. Au revoir à tous ! »

Aujourd'hui, l'ensemble du personnel administratif et technique, les élus, les prestataires, souhaitent à Nadia une retraite paisible et bien méritée et la remercient chaleureusement pour le travail accompli durant toutes ces années.



SIRTOMM - 82, avenue de la Riondaz
73870 St-Julien-Montdenis
Tél. 04 79 59 92 28
contact@sirtom-maurienne.com
www.sirtom-maurienne.com

GESTE NATURE Directeur de publication : Christian Simon • Directrice de rédaction : Florence Viretti • Coordination et rédaction : Florence Viretti • Maquette : commeuncollectif.com • Photo Une : ©SIRTOM Maurienne • Photos : ©SIRTOMM / ©Florence Viretti et Laurent Berthier • Illustrations : BenBert • Impression : Imprimerie Notre-Dame - Montbonnot. Tirage 24600 exemplaires (encres végétales et papier recyclé).



EN VRAC

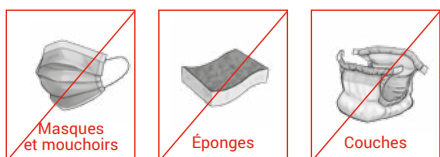
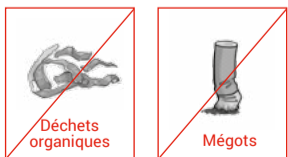


Tous les emballages et tous les papiers

Vidés- Non lavés- Séparés



Erreurs courantes

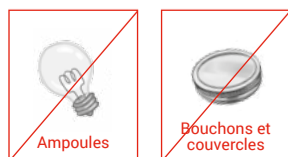


Tous les emballages en verre

Vidés- Non lavés- Bouchons enlevés



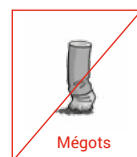
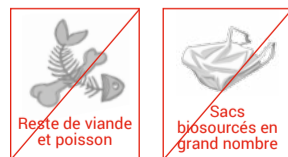
Erreurs courantes



Tous les déchets organiques



Erreurs courantes



EN SAC



Toutes les ordures ménagères



Erreurs courantes

